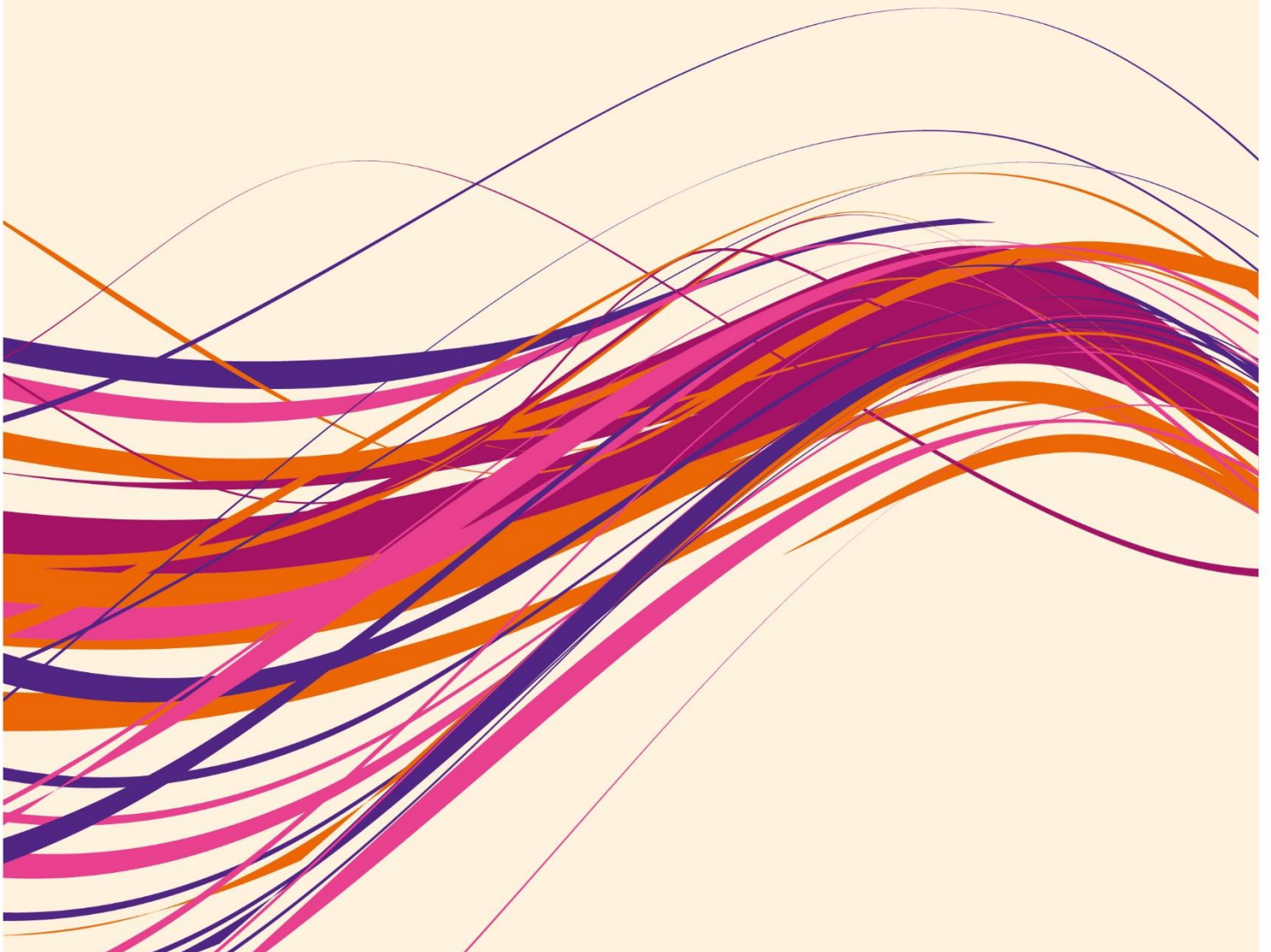




Budget primitif 2023

—
Budget principal
et budget annexe
Parking Poincaré



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET PARKING POINCARE

Conseil municipal du 04 avril 2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 14 mars 2023 a permis d'évoquer les orientations budgétaires de la municipalité et de rappeler la situation financière de la ville (dotations, dette, dépenses de personnel...), tout en évoquant le contexte macro-économique dans lequel prend place la stratégie financière communale (inflation inédite, hausse générale des charges des collectivités, incertitudes autour des dépenses énergétiques et des dispositifs d'aides, dynamisme de la fiscalité,...)

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2023 expose plus précisément les inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2023 pour le budget principal et le budget annexe Parking Poincaré.

Les évolutions comparatives sont faites entre les montants inscrits au budget primitif 2023 et le total des inscriptions budgétaires de l'exercice 2022 (BP + DM). Les chiffres présentés peuvent être arrondis pour faciliter la lecture.

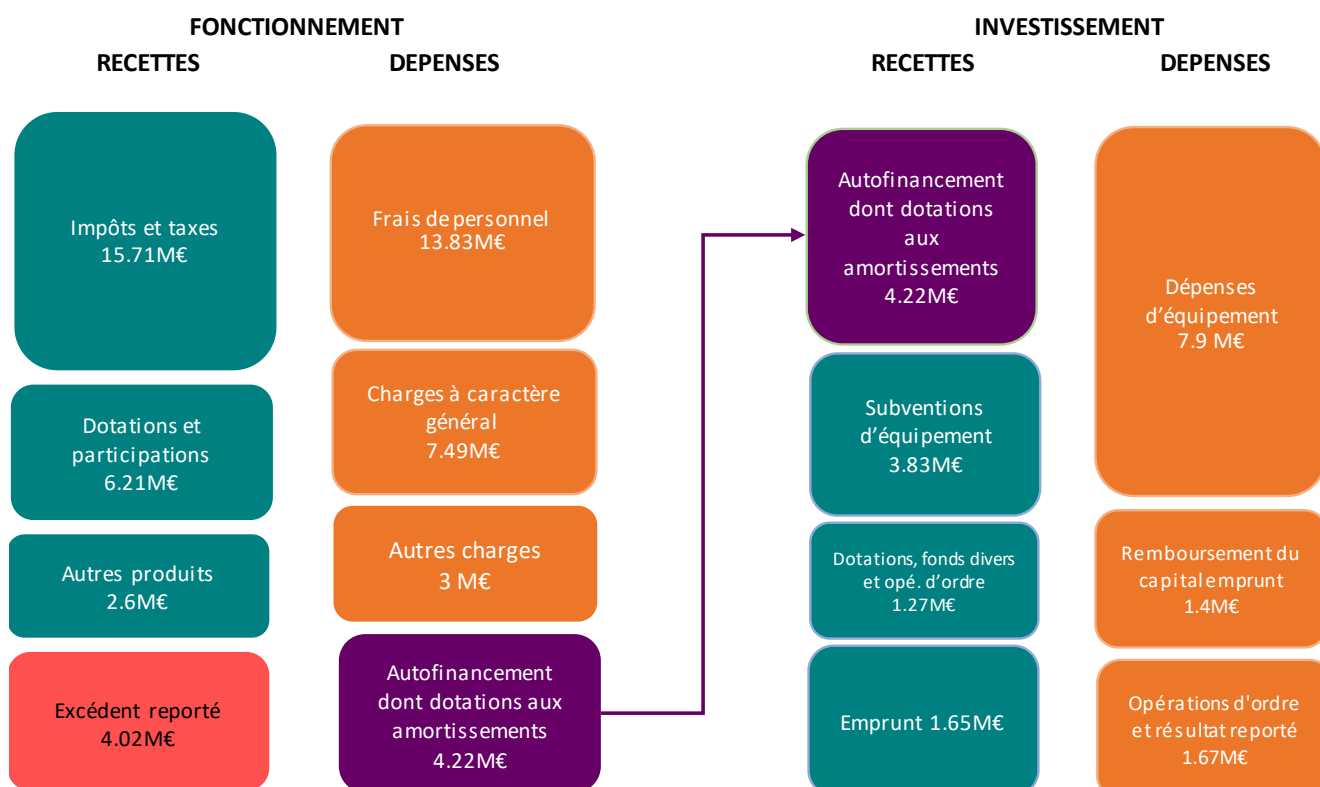
Le passage en nomenclature M57 impose certains ajustements de présentation puisque le comparatif avec la M14 est parfois impossible au regard des modifications imposées par cette nouvelle nomenclature depuis le 1^{er} janvier 2023. Les dépenses imprévues sont concernées puisqu'elles n'existent plus en tant que chapitre budgétaire et ne peuvent plus participer à l'équilibre général du budget. Pour faire face aux aléas de gestion, la Ville de Toul avait recours chaque année et de manière substantielle aux dépenses imprévues pour l'équilibre budgétaire. Il convient donc de retenir une nouvelle approche des dépenses imprévues. Conformément à la note du mois d'octobre 2022 de la Direction générale des collectivités locales et de la Direction générale des finances publiques, le référentiel M57 impose de répartir toutes les inscriptions de crédits sur les chapitres d'exécution, obligation qui n'est pas contraire au principe de sincérité fixé par l'article L.1612-4 du CGCT. Le terme de « aléas de gestion » sera utilisé dans ce rapport pour décrire ces inscriptions.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Présentation générale et équilibres du budget

Le budget primitif 2023 de la commune de Toul s'équilibre en dépenses et en recettes à 39 505 941,01 €.

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 28 536 618,39 € |
| Investissement | 10 969 322,62 € |



II. Section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement atteignent un montant prévisionnel de 28 536 618 € réparties entre les dépenses réelles (23 624 845 €) et les opérations d'ordre (889 000 €).

Le solde du résultat reporté en section de fonctionnement s'élève à 4 022 773 € soit une hausse de 14,2% par rapport au budget 2022 (3 522 720 €).

Les recettes réelles de fonctionnement devraient connaître une bonne dynamique avec une hausse de 4,5% par rapport au budget 2022.

Les points clés sur les recettes de fonctionnement de 2023 :

- Une hausse prévisionnelle des recettes de 4,5% par rapport au budget 2022 ;
- L'importante dynamique de la fiscalité directe avec une revalorisation des bases fiscales inédite de 7,1% ;
- Un bon niveau de produits issus des services avec une hausse prévisionnelle de 6,3% sans augmenter la plupart des tarifs des services publics proposés ;
- L'inscription de deux subventions importantes pour un total de 500K€ (DPV pour la réhabilitation de la crèche Roger Rolin et le filet de sécurité 2022) ;
- Une dotation globale de fonctionnement qui devrait croître.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (budget principal)

| | BUDGET TOTAL 2022 | BP 2023 | EVOLUTION |
|---|----------------------|---------------------|-------------|
| 013 - Atténuation de charges | 143 550 € | 115 400 € | -19,6% |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 1 142 371 € | 1 213 886 € | 6,3% |
| 73 - Impôts et taxes (versements de fiscalité) | 5 503 477 € | 5 502 105 € | 0,0% |
| 731- Fiscalité locale | 9 590 037 € | 10 208 900 € | 6,5% |
| <i>Fiscalité directe</i> | 8 850 103 € | 9 540 000 € | 7,8% |
| <i>Fiscalité indirecte</i> | 739 934 € | 665 500 € | -10,1% |
| 74 - Dotations et participations | 5 666 406 € | 6 204 310 € | 9,5% |
| <i>Dotation globale de fonctionnement</i> | 4 246 992 € | 4 453 044 € | 4,9% |
| <i>Compensations</i> | 864 062 € | 940 000 € | 8,8% |
| <i>Subventions et participations</i> | 469 588 € | 771 266 € | 64,2% |
| 75 - Autres produits gestion courante | 202 900 € | 360 220 € | 77,5% |
| 76 - Produits financiers | 25 € | 25 € | 0,0% |
| 77 - Produits spécifiques | 280 155 € | 20 000 € | -92,9% |
| 78 - Reprise sur provisions | 75 702 € | | -100,0% |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 22 604 623 € | 23 624 845 € | 4,5% |

Les recettes issues de la fiscalité locale, des impôts et taxes : 15,71M€

Les **produits issus de la fiscalité** devraient bénéficier d'un fort dynamisme sans avoir recours au levier fiscal. En effet, avec la revalorisation des bases fiscales au niveau national à hauteur de 7,1% en 2023, les produits des taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires devraient progresser substantiellement.

De plus, la Ville de Toul a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1^{er} janvier 2023 afin de lutter contre la vacance structurelle. Au vu de l'état fiscal 1767biscom transmis par les services fiscaux, environ 520 locaux d'habitation sont concernés au 1^{er} janvier 2023 (hors dépendances). Une prévision prudente a été inscrite à hauteur de 100K€ pour l'année 2023 et pourra faire l'objet d'un ajustement au cours de l'exercice.

Pour la 12^{ème} année consécutive, la Ville de Toul ne relèvera pas ses taux d'imposition afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages toulousains dans cette période inflationniste.

Le total des produits de la fiscalité représente 66,5% des recettes réelles de fonctionnement avec une prévision qui s'élève à 15 711 005 € soit une hausse estimée à 4,1% par rapport au budget 2022.

La fiscalité indirecte a été inscrite avec prudence et enregistre une diminution de 10% par rapport au budget 2022, notamment avec les incertitudes autour de la taxe additionnelle puisqu'un ralentissement du dynamisme sur le marché immobilier est constaté depuis l'automne 2022.

Décomposition des principaux produits fiscaux

| | BP 2023 |
|--|-------------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties* | 9 305 000 € |
| Taxe additionnelle sur droits de mutation | 350 000 € |
| Taxe sur la consommation finale d'électricité | 200 000 € |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 135 000 € |
| Taxe d'habitation sur les logements vacants | 100 000 € |
| Taxe sur la publicité extérieure | 66 500 € |
| Taxe sur les pylônes électriques | 49 000 € |

*Dont versement estimé coefficient correcteur

Les reversements de fiscalité : 5,5M€

Les **reversements de fiscalité** entre la CC2T et la commune de Toul devraient rester à des niveaux similaires à 2022.

| | BP 2023 |
|---------------------------------------|-------------|
| Attribution de compensation | 5 277 105 € |
| Dotations de solidarité communautaire | 225 000 € |

Les dotations et participations : 6,2M€

Les **dotations et participations** représentent 26,3% des recettes réelles de fonctionnement avec une inscription prévisionnelle de 6 204 310 € dont les dotations de l'Etat (DGF) estimées à hauteur de 4 307 335 € et les allocations compensatrices de taxes foncières avec notamment la part issue des exonérations sur les locaux industriels pour 915K€.

La dotation forfaitaire devrait croître pour la première fois en 15 ans suite à la suspension de l'écrêtement en 2023 et à la hausse de la population constatée au 1^{er} janvier 2023. En parallèle, les dotations de péréquation (DSU et DSR) devraient bénéficier d'une évolution à la hausse similaire aux années précédentes.

Le BP2023 intègre également une recette de 100K€ correspondant à une subvention DPV pour la réhabilitation de la crèche Roger Rolin suite au report de l'opération de 2022 à 2023.

Enfin, il est proposé une inscription de 400K€ au titre de la dotation de compensation inflation dit « filet de sécurité » pour les dépenses relevant de l'exercice 2022. En effet, la Ville de Toul est éligible à ce dispositif, notamment avec la dégradation de son épargne brute d'environ 29% entre 2021 et 2022 principalement du fait de la hausse des dépenses d'énergie, de l'alimentation, et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Pour mémoire, la baisse de l'épargne brute doit être au moins de 25%.

L'Etat compense 50% de la hausse liée à l'augmentation du point d'indice soit environ 243K€ et 70% de la hausse liée à l'augmentation des dépenses d'énergie et d'alimentation soit environ 165K€.

Décomposition des principales dotations et participations

| | BP 2023 |
|-------------------------------------|-------------|
| Dotations de solidarité urbaine | 2 480 000 € |
| Dotations forfaitaire | 1 355 000 € |
| Allocations compensatrices | 915 000 € |
| Dotations de compensation inflation | 400 000 € |
| Dotations de solidarité rurale | 380 000 € |
| Subventions CSC | 292 046 € |
| Subventions (DPV crèche R.Rolin) | 100 000 € |
| Dotations nationales de péréquation | 92 335 € |

Les produits des services, du domaine et ventes diverses : 1,21M€

Les **produits des services, du domaine et ventes diverses** sont inscrits avec prudence mais en augmentation par rapport au budget 2022 au vu de la bonne dynamique de la restauration scolaire (+7% de fréquentation constatée), du Cinéma, de la Patinoire ou encore du stationnement payant sur voirie. A noter qu'une partie des recettes liées au Parking Poincaré sont désormais intégrées dans le budget annexe, soit environ 55K€ par an.

Dans un contexte inflationniste, la Ville de Toul a fait le choix de maintenir une tarification très favorable de ses services proposés à la population (restauration scolaire, cinéma, activités jeunesse...).

Les autres produits de gestion courante : 360K€

Les **autres produits de gestion courante** sont attendus en hausse de 77% par rapport au budget 2022. Cette augmentation provient du passage en nomenclature M57 qui a supprimé les « recettes exceptionnelles » et transféré une partie des recettes vers ce chapitre notamment pour ce qui relève des recettes ressources humaines.

Le chapitre se compose de diverses recettes issues des locations (logements communaux, casemates, Salle Arsenal...), des redevances d'occupation ou encore des divers remboursements d'assurances statutaires.

Les atténuations de charges : 115K€

Les **atténuations de charges** qui intègrent notamment les chèques déjeuner et les remboursements des indemnités journalières, devrait connaître une baisse de 19% par rapport au budget 2022. Cette diminution provient de l'inscription de la compensation de la prime inflation versée l'an dernier par l'Etat et qui n'est pas renouvelée en 2023.

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 28 536 618 € répartis entre les dépenses réelles (24 317 648 €) et les opérations d'ordre (4 218 970 €).

Le contexte inflationniste conduit à une augmentation substantielle de 5,7% des dépenses de fonctionnement (dont opérations d'ordre) de la Ville de Toul avec une hausse importante des dépenses d'énergie et des dépenses de personnel.

Les dépenses réelles de fonctionnement subissent une hausse de 4,2% par rapport au BP2022.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal)

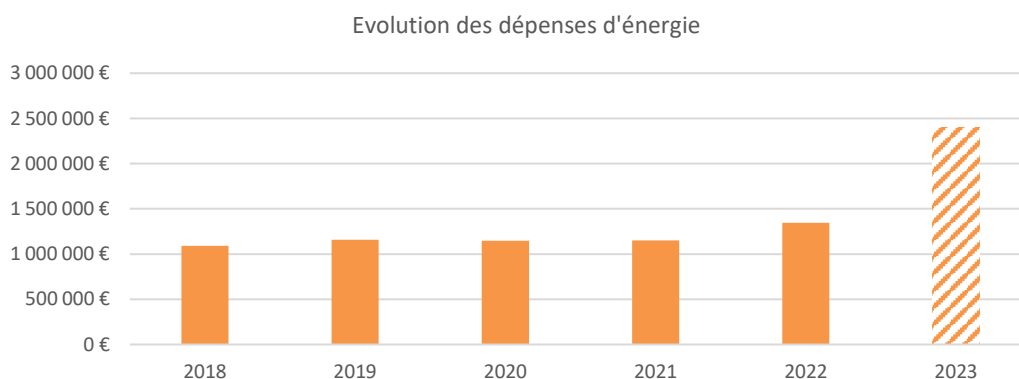
| | BUDGET TOTAL 2022 | BP 2023 | EVOLUTION |
|---|----------------------|---------------------|-----------|
| 011 - Charges à caractère général | 5 882 720 € | 7 491 416 € | 27,3% |
| <i>dont aléas de gestion</i> | 0 € | 825 970 € | |
| 012 - Charges de personnel, frais assimilés | 13 441 284 € | 13 830 000 € | 2,9% |
| 014 - Atténuation de produits | 9 100 € | 56 000 € | 515,4% |
| 65 - Autres charges gestion courante | 2 245 408 € | 2 394 884 € | 6,7% |
| <i>Subvention d'équilibre CCAS</i> | 1 415 000 € | 1 515 000 € | 7,1% |
| <i>Subventions (associations, écoles privées, écoles)</i> | 554 386 € | 556 734 € | 0,4% |
| 66 - Charges financières | 451 436 € | 511 148 € | 13,2% |
| 67 - Charges spécifiques | 45 149 € | 24 200 € | -46,4% |
| 68 - Dotations aux provisions | 48 849 € | 10 000 € | -79,5% |
| 022 - Dépenses imprévues (chapitre supprimé en M57) | 1 223 977 € | 0 € | -100,0% |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 23 347 922 € | 24 317 648 € | 4,2% |

Les charges à caractère général : 7,49M€

Les **charges à caractère général** représentent le chapitre qui subit la plus forte augmentation du fait de l'inflation avec une hausse estimée à 27,3% par rapport au BP2022. Afin de faire face aux incertitudes macroéconomiques, des crédits d'aléas de gestion sont inscrits à hauteur de 825K€. Après retraitement de ces crédits, **la hausse des charges à caractère général atteint environ 13,3% par rapport au BP2022.**

Les marges de manœuvre en termes d'efforts de gestion restent limitées puisque la Ville a déjà mené des actions les années précédentes pour restreindre et optimiser ses dépenses à caractère général. Celles-ci n'avaient d'ailleurs progressées que de 2,7% entre 2017 et 2022 alors que l'inflation était déjà bien présente en 2021 et 2022. Toutefois, des efforts ont été réalisés sur les coûts de la saison culturelle en proposant une offre diversifiée et moins coûteuse.

L'augmentation est majoritairement portée par les dépenses d'énergie qui pourraient connaître une hausse de 67,2% par rapport au BP2022 du fait d'un prix très élevé de l'électricité obtenu dans le cadre du groupement de commande avec la Métropole du Grand Nancy et la fin du tarif fixe avantageux du gaz en juin 2023. Les inscriptions budgétaires sont donc inscrites de manière à couvrir ces dépenses difficiles à anticiper au vu de la conjoncture et seront ajustées en cours d'année si nécessaire.



En parallèle, **la Ville souhaite maintenir une offre de service de qualité aux Toulousains**, à mener de nombreux travaux en régie (coût de fournitures et de personnel), tout en offrant une saison culturelle attrayante pour le territoire.

Décomposition des principales charges à caractère général (hors aléas de gestion)

| | BUDGET TOTAL 2022 | BP 2023 | EVOLUTION |
|--|----------------------|--------------------|-----------|
| Energie et carburant | 1 515 000 € | 2 533 380 € | 67,2% |
| Entretien et réparation | 414 373 € | 405 355 € | -2,2% |
| Maintenance | 190 292 € | 216 550 € | 13,8% |
| Assurances | 292 138 € | 305 246 € | 4,5% |
| Impôts et taxes | 96 510 € | 100 445 € | 4,1% |
| Autres services extérieurs* | 1 349 597 € | 1 220 681 € | -9,6% |
| Crédit-bail et locations mobilières | 321 618 € | 327 695 € | 1,9% |
| Autres charges (fournitures, prestation de service...) | 1 703 192 € | 1 556 094 € | -8,6% |

*Intègrent notamment les ordures ménagères, animation CAL, frais de télécommunication, balayures, spectacles salle de l'Arsenal, les frais de contentieux, feu d'artifices, transports collectifs, manifestations culturelles, jumelage etc.

Outre les dépenses d'énergie et de carburant, les dépenses d'assurance, de maintenance ou encore les impôts et taxes sont particulièrement impactés par l'inflation. En contrepartie, des efforts ont été réalisés sur les autres services extérieurs et les autres charges afin de compenser ces hausses.

A noter que **la Ville réalise un nombre important de travaux en régie** et dont les dépenses s'inscrivent initialement en fonctionnement avant d'être intégrées en investissement pour valoriser ces travaux. Pour 2022, on retrouve

notamment les travaux en régie suivants : Réaménagement des trottoirs avenue Albert 1^{er}, reprise de trottoirs avenue Patton et Clémenceau, sécurisation routière des écoles, poursuite et fin des travaux dans les promenades, création d'un local de stockage travée 4 Espace Dedon, réfection du muret du parc de l'Hôtel de Ville, préparation du terrain pour installation d'un terrain de basket 3x3 au parc de la Fraternité, création de ralentisseurs rue des Traits la Ville...

Les dépenses de personnel : 13,83M€

Les **charges de personnel et frais assimilés** représentent 48,5% des dépenses totales de fonctionnement soit 13 830 000 €. Ces inscriptions budgétaires prévoient environ 80K€ pour anticiper toute mesure nationale (SMIC, point d'indice...) qui pourraient intervenir en cours d'année et peser sur ce poste de dépense.

Les dépenses prévisionnelles de personnel sont en hausse de 2,9% par rapport au BP2022 après une augmentation de 5,9% entre 2021 et 2022 et s'explique notamment par :

- 4 hausses du SMIC en 13 mois dont 3 ont impacté directement et mécaniquement les indices de rémunération des fonctionnaires et dont l'impact se retrouve en année pleine sur 2023 ;
- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires après plus de 5 ans de « gel » de 3.5% au 1er juillet 2022 : en année pleine, le dégel du point d'indice est estimé à près de 400 000€ ;
- L'impact du mécanisme Glissement Vieillesse Technicité s'intensifie également, avec près de 70 000€ de dépenses prévisionnelles en 2023 (contre 55 000€ en 2022) ;
- La revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie B au 01/09/2022 ;
- La bonification d'ancienneté pour les agents de catégorie C ;

Enfin, un retour progressif à la normale est constaté après deux ans de crise sanitaire et la réalisation effective des recrutements prévus avec la réorganisation des services.

L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT total) au 31 décembre 2022 s'élève à 329,08 contre 327,31 en 2021. L'ETPT prévisionnel des personnels en 2023 devrait s'établir autour de 329.

Les autres charges de gestion courante : 2,39M€

Les **autres charges de gestion courante** sont en hausse de 6,7% par rapport au budget 2022. Cette augmentation s'explique principalement par :

- Une **hausse de la subvention d'équilibre du CCAS à hauteur de 100K€** pour soutenir les actions sociales menées par le CCAS, ce qui porte la subvention d'équilibre totale à 1 515 000 €. En effet, le CCAS de Toul est directement impacté au niveau de son budget qui se compose majoritairement de dépenses de personnel, d'achats de fournitures et d'alimentation. Malgré des efforts de gestion et d'optimisation des recettes, il est nécessaire d'augmenter la subvention d'équilibre afin de continuer à assurer un service de qualité dans une période particulièrement compliquée.
- D'un **changement de chapitre comptable** pour certaines dépenses relatives aux ressources humaines et notamment les charges patronales pour environ 30K€.
- De crédits supplémentaires pour **couvrir les créances irrécouvrables**.

Comme chaque année, la Ville souhaite continuer à maintenir le niveau du soutien financier apporté au tissu associatif et également aux sportifs de haut niveau notamment avec la perspective des Jeux Olympiques 2024 à Paris. Le montant des subventions versées aux associations reste donc similaire aux années précédentes à environ 401K€.

De plus, la Ville a souhaité montrer toute sa solidarité avec une contribution financière de 5K€ à destination des victimes des séismes qui ont eu lieu début février en Turquie et en Syrie.

Enfin, une inscription prévisionnelle de 5K€ est inscrite dans le cadre de la commission d'indemnisation amiable mise en place par la Ville de Toul pour les commerçants impactés par les travaux du secteur République. Ce montant pourra être ajusté en cours d'exercice au regard des dossiers et des indemnités qui pourraient être versées.

Les charges financières : 511K€

Les **charges financières** prévisionnelles sont en hausse de 13,2% par rapport au budget 2022. Cette augmentation des charges financières s'explique exclusivement par la hausse des taux d'intérêts qui impactent notamment les emprunts basés sur un taux Livret A. Ce dernier a subi une hausse de 500% en moins d'un an.

Les emprunts Livret A représentent environ 29% de la dette et le surcoût estimé par rapport à 2022 est de 71K€. La diminution mécanique des charges d'intérêts sur d'autres emprunts à profil d'amortissement progressif permet de compenser une partie de cette hausse.

Les atténuations de produits : 56K€

Ce chapitre budgétaire connaît une forte augmentation par rapport au budget 2022 et s'explique par un reversement plus important à la CC2T dans le cadre de la répartition des recettes issues des Forfaits de Post-Stationnement (FPS). En effet, le montant des FPS encaissés en 2022 était de 84K€ contre 49K€ l'année précédente.

Enfin, un reversement de 27 500 € est estimé pour le partage à 50% de la croissance du produit fiscal communal de la TFPB de la ZAE sur la base de l'année de référence 2019. Ce reversement contribue à la poursuite de la redistribution des ressources sur le territoire intercommunal dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier.

Les dotations aux provisions : 10K€

Les **dotations aux provisions** affichent une prévision de 10K€ afin de provisionner les créances douteuses et réaliser des provisions en cours d'année.

Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 15% des impayés de plus de deux ans soit environ 5 900€ pour 2023.

Les opérations d'ordre : 4,21M€

Les **opérations d'ordre** intègrent un virement à la section d'investissement de 2,4M€ afin de couvrir le remboursement en capital et de financer les projets d'investissements, ainsi que 1 818 970 € pour réaliser les écritures des dotations aux amortissements. A noter qu'avec la M57 et l'amortissement en prorata temporis, les prévisions budgétaires du chapitre 042 ont été légèrement augmentées afin de couvrir les dépenses nécessaires liées aux immobilisations qui seront mis en service en cours d'année.

c. Autofinancement prévisionnel

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés précédemment, le budget principal dégage un autofinancement prévisionnel global de 3 329 970 €, soit 100K€ de moins qu'en 2022.

III. Section d'investissement

a. Les recettes d'investissement

Afin de pouvoir financer le programme d'investissement ambitieux, il convient d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des financements en recettes. La priorité étant de couvrir les remboursements d'emprunts puis de financer les investissements nouveaux via l'épargne.

Les recettes prévisionnelles d'investissement atteignent 10 969 323 € et se répartissent entre les recettes réelles (6 353 362 €), les opérations d'ordre (2 215 961 €) et le virement de la section de fonctionnement de 2 400 000 €.

Evolution des recettes d'investissement (budget principal)

| | BUDGET TOTAL 2022 | BP 2023 | EVOLUTION |
|--|----------------------|---------------------|-----------|
| 13 - Subventions d'investissement | 3 347 850 € | 3 827 326 € | 14,3% |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 1 500 000 € | 1 646 748 € | 9,8% |
| 10 - Dotations fonds divers et réserves | 402 580 € | 470 000 € | 16,7% |
| 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés | 1 356 289 € | 167 048 € | -87,7% |
| 165 - Dépôt et cautionnements reçus | 2 000 € | 2 000 € | 0,0% |
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations | 6 465 € | 240 240 € | 3616,0% |
| Total des recettes réelles d'investissement | 6 615 184 € | 6 353 362 € | -4,0% |
| 021- Virement de la section de fonctionnement | 1 979 554 € | 2 400 000 € | 21,2% |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 1 672 867 € | 1 818 970 € | 8,7% |
| 041 - Opérations patrimoniales | 349 583 € | 396 991 € | 13,6% |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | 4 002 004 € | 4 615 961 € | 15,3% |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 10 617 188 € | 10 969 323 € | 3,3% |

Les subventions d'investissement : 3,8M€

Les **subventions d'investissement** atteignent un niveau prévisionnel de 3,8M€ en 2023 grâce à une gestion active dans la recherche de subventions auprès des partenaires de la Ville. Ces ressources sont la condition sine qua non pour financer les nombreux projets d'investissement sans endetter fortement la collectivité. En effet, les subventions d'investissement représentent 60% des recettes réelles d'investissement en 2022.

Enfin, il est précisé que la Ville a obtenu une dérogation à la participation minimale (80%) au financement des travaux de la conformité électrique de la cathédrale puisque ce projet fait l'objet d'une rénovation sur un monument protégé au titre du code du patrimoine.

Liste des principales inscriptions de subventions prévisionnelles :

- Réfection des planchers du Musée : 725K€ ;
- Aménagement du Champ de Foire : 480K€ ;
- Réhabilitation de la crèche Roger Rolin : 450K€ ;
- Conformité électrique de la cathédrale : 420K€ ;
- Aménagement Secteur République phases 1 et 2 : 276K€ ;
- Aménagement Giratoire et Avenue Victor Hugo : 165K€ ;
- Révision du Beffroi de la Cathédrale : 125K€ ;
- Extension du Skate Park (fonds européen non perçu en 2022) : 115K€ ;
- Divers travaux d'éclairage public dont Stade Pont Bernon : 83K€ ;
- Réhabilitation de la surface de glisse de la patinoire : 66K€ ;

- Locaux commerciaux : 49K€ ;
- Rénovation énergétique des bâtiments : 45K€ ;
- Etudes pour le Site Patrimonial Remarquable : 37K€ ;
- Désimperméabilisation de la cour d'école Jeanne d'Arc : 35K€ ;
- Aménagement du Jardin des Poètes : 29K€ ;
- Vidéoprotection : 28K€ ;
- Terrain de basket 3x3 : 27K€ ;
- Rénovation gymnases Balson et Maitrepierre : 24K€ ;
- Etudes réseau de chaleur : 20K€ ;
- Studio de musique : 20K€
- Piétonnisation rue du Ménin : 20K€ ;

Les autres inscriptions du chapitre 13 concernent :

- Le produit des amendes de police reversé par l'Etat : 80 000€ ;
- Subvention participation dispositif Couleur de Quartier : 39 800 € ;
- Subvention CNC pour des acquisitions de matériel au CITEA : 18K€.

Le virement de la section de fonctionnement : 2,4M€

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement atteint 2,4M€ en 2023 contre 1,97M€ en 2022.

Les emprunts : 1,65M€

Pour 2023, le recours à l'emprunt sera encore une fois limité et raisonné afin de ne pas endetter trop fortement la Commune dont la dette s'est stabilisée autour de 16M€ avec un flux de remboursement en capital élevé et estimé à 1,4M€. Une inscription prévisionnelle de souscription d'emprunt de 1,65M€ a été inscrite au BP2023 et sera ajustée en fonction de la notification des subventions d'investissement en cours d'année et de l'avancée des opérations d'investissement.

Les emprunts potentiellement mobilisables seraient les suivants :

- Emprunt d'équilibre : 1,27M€ ;
- Emprunt Intracting : 375K€.

Suite aux retards de travaux concernant le relampage LED de l'éclairage public et de certains bâtiments publics, la tranche 2 prévue en 2022 sera versée sur l'exercice 2023 au même titre que la tranche 3. Au total, les deux tranches représentent un montant de 375K€ qui prend la forme d'une avance remboursable versée par la Banque des Territoires. Cet emprunt est remboursé via les économies d'énergie générées par les travaux.

Les dotations et fonds divers : 637K€

Les **dotations et fonds divers** (hors 1068) s'élèvent à un montant prévisionnel de 470K€, en hausse de 16% par rapport au budget 2022. Cette augmentation s'explique par un niveau attendu de FCTVA (350K€) plus élevé que l'année précédente du fait de la reprise des investissements en 2022 après 2 années de crise sanitaire.

Les taxes d'aménagement pour 2023 sont estimées à 120K€ soit une prévision équivalente à l'année 2022. Pour mémoire, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 5% à compter du 1^{er} janvier 2023 (Délibération du 27 septembre 2022).

Les excédents de fonctionnement capitalisés (1068) sont inscrits à hauteur de 167 048 €.

Les produits des cessions : 240K€

Les inscriptions prévisionnelles de cessions intègrent :

- Cession d'une emprise foncière à bâtir Avenue Patton Général Patton : 180 900 € ;
- Cession de l'immeuble 20 rue de la monnaie : 50K€ ;
- Cession avec servitude rue Clos des Grèves : 6 615 € ;
- Echange terrain donnant lieu à une soulte de cession : 2 725 €.

Une cession supplémentaire à hauteur de 73K€ pourrait également intervenir en cours d'année pour les parcelles AT38 et AT43. Au vu du compromis avec conditions suspensives, il est proposé de ne pas prévoir d'inscriptions budgétaires.

Il est rappelé que l'exécution budgétaire de ces cessions se réalisera en section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre : 2,21M€

Les opérations d'ordre intègrent principalement les recettes d'amortissements des immobilisations et les écritures patrimoniales pour intégration des frais d'études et d'insertion dans les immobilisations de travaux. A noter également l'inscription de 96K€ pour réaliser les écritures d'intégration d'une statue du Général Bigeard qui a fait l'objet d'un don de la part Fondation Général Bigeard (délibération du 14 mars 2023).

b. Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement atteignent 10 969 323 € et représentent 27,8% des inscriptions budgétaires du budget principal. Les dépenses se répartissent entre les dépenses réelles (9 300 381 €), les opérations d'ordre (1 285 991 €) et le résultat d'investissement reporté (382 951 €).

Les inscriptions budgétaires traduisent la volonté de poursuivre une politique d'investissement dynamique et ambitieuse en lien avec les engagements du mandat.

Evolution des dépenses d'investissement (budget principal)

| | BUDGET TOTAL 2022 | BP 20223 y/c RAR | EVOLUTION |
|--|----------------------|---------------------|--------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 683 390 € | 508 509 € | -25,6% |
| 204 - subventions d'équipements versées | 378 530 € | 500 000 € | 32,1% |
| 21 - Immobilisations corporelles | 1 752 014 € | 1 754 253 € | 0,1% |
| 23 - Immobilisations en cours | 4 405 991 € | 5 098 212 € | 15,7% |
| 10 - Dotations, fonds divers | 41 535 € | 3 406 € | -91,8% |
| 16 - Remboursement d'emprunts | 1 296 996 € | 1 401 000 € | 8,0% |
| 26 - Participations et créances rattachées | 8 000 € | 35 000 € | 337,5% |
| 020 - Dépenses imprévues | 50 000 € | 0 € | -100,0% |
| Total des dépenses réelles d'investissement | 8 616 456 € | 9 300 381 € | 7,9% |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 873 000 € | 889 000 € | 1,8% |
| 041 - Opérations patrimoniales | 349 583 € | 396 991 € | 13,6% |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement | 1 222 583 € | 1 285 991 € | 5,2% |
| 001 - Solde d'exécution reporté | 778 149 € | 382 951 € | -50,8% |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 9 839 038 € | 10 969 323 € | 11,5% |

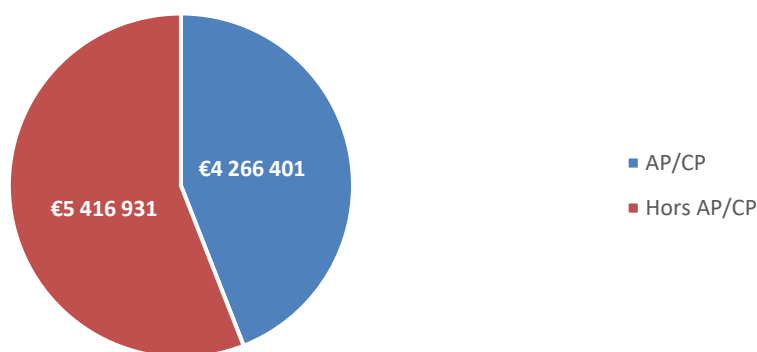
Ainsi, les opérations couvrent un large spectre pour dynamiser et améliorer la vie des toulousains avec d'importants travaux sur l'habitat, le cadre de vie, la pratique sportive, la sécurité via la vidéoprotection, l'éducation/enfance, ou encore la transition écologique avec la rénovation énergétique des bâtiments, la gestion des eaux de pluie dans les projets, la création de jardins... Et tout en continuant à préserver la richesse du patrimoine culturel et historique de Toulouse.

Certains projets présentés font l'objet d'inscriptions dans le plan pluriannuel d'investissement sous forme de programmes et le cas échéant d'opérations et sont donc budgétés sur plusieurs exercices. Une actualisation de la programmation annuelle des investissements est également présentée dans une délibération distincte.

Le montant des reports intégré dans le budget 2023 atteint 1 862 720 €. Ce niveau élevé s'explique principalement par le retard dans l'opération d'aménagement du Champ de Foire (1 083 906 €) suite à la réalisation de fouilles archéologiques. Les autres principaux reports sont les suivants : Divers travaux de voirie (170K€), Réparation et étanchéité de la toiture de la Salle de l' Arsenal (76K€), le diagnostic SPR (74K€), le studio de musique (55K€), aire de jeux pinteville (52K€), la phase 1 de l'aménagement secteur République (49K€), une tondeuse autoportée (36K€), un camion (25K€)...

Les dépenses réelles d'investissement gérées en AP/CP représentent 4,26M€ contre 5,41M€ gérés hors AP/CP dont 1,4M€ de remboursement en capital et 382 951 € de solde reporté négatif.

Répartition de la gestion des dépenses réelles d'investissement

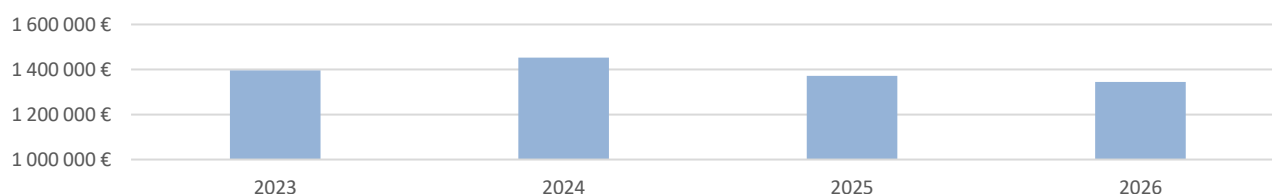


Les emprunts et dettes assimilés : 1,4M€

Toutes choses égales par ailleurs, les flux de remboursement en capital devraient rester relativement stables avec un pic attendu en 2024 autour de 1,45M€ du fait d'une hausse mécanique des remboursements en capital.

Le remboursement en capital de 2023 devrait atteindre 1,4M€ soit une augmentation de 8% par rapport au budget 2022. Cette hausse s'explique par le profil des amortissements de certains emprunts qui sont progressifs et qui augmentent mécaniquement chaque année. En parallèle, les charges d'intérêts de ces emprunts diminuent.

FLUX DE REMBOURSEMENT EN CAPITAL

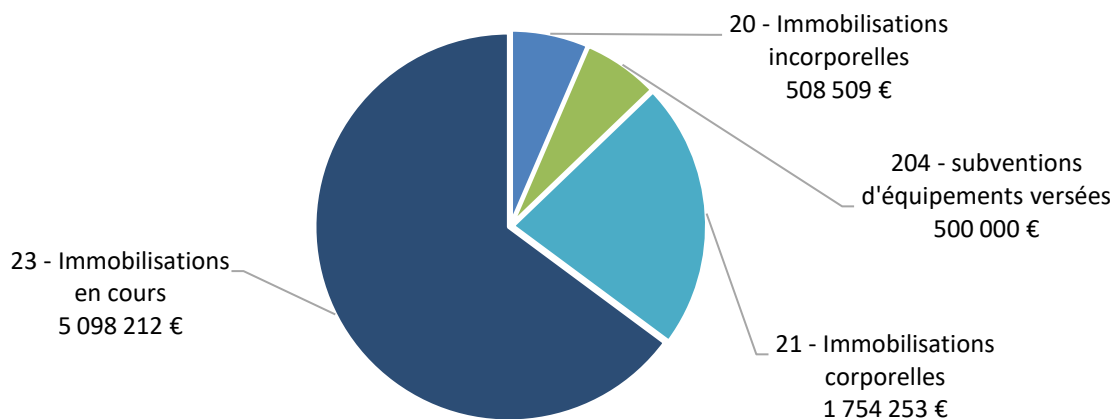


L'encours de dette au 31 décembre 2022 est de 15 974 445 €.

Au 1er janvier 2023, la dette de la Ville de Toul reste répartie de manière cohérente entre les types de risques et affiche une bonne stabilité avec une forte représentation des taux fixes (70%), et plus de 99% de la dette est classée en catégorie 1A sur la Charte Gissler.

Les dépenses d'équipement : 7,86M€

Les dépenses d'équipement représentent 7,86M€ soit une hausse de 8,9% par rapport au budget 2022, et se répartissent de la manière suivante :



Les dépenses d'équipements gérées en AP/CP : 4,26M€

Les crédits inscrits au budget primitif 2023 sont déclinés conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement et des AP/CP associés.

Liste des projets inscrits au budget primitif 2023 et gérés en AP/CP avec le montant des CP associés :

- Réhabilitation de la crèche Roger Rolin : 595 541 € ;
- Le dispositif Intracting (relampage LED éclairage public et bâtiments) : 504 961 € ;
- Restructuration des planchers du musée : 482 872 € ;
- La conformité électrique de la cathédrale : 408 174 € ;
- La reconquête du centre ancien à travers la concession d'aménagement : 400 000 € ;
- Aménagement du secteur gare (giratoire) et Avenue Victor Hugo : 342 500 € ;
- Entretien et travaux des bâtiments : 314 740 €.
 - Entretien des chaudières - P3 : 73 375 € ;
 - Mise en accessibilité (ascenseurs) : 66 275 € ;
 - Remise en état toiture salle de l'Arsenal : 20K€ ;
 - Sécurité incendie : 54 090 € ;
 - Entretien des équipements sportifs : 99K€.
- Révision du beffroi de la cathédrale : 282 333 € ;
- Transition écologique : 281 500 € ;
 - Autoconsommation - panneaux photovoltaïques (études) : 10K€ ;
 - Rénovation énergétique du patrimoine communal : 196 500 € ;

- Aménagement des cours d'école : 75 000 €.
- Les acquisitions foncières : 221 782 € ;
 - Acquisition 20 rue de la monnaie : 120 000 € ;
 - Acquisition 18 rue Gouvion St Cyr (tranche 2/4) : 41 104 € ;
 - Acquisition 14 place du marché (tranche 1/2) : 34 700 € ;
 - Acquisition 16-18 rue des tanneurs tranche 3/4) : 25 977 €.
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection : 109 574 € ;
- Subventions habitat Couleur de quartier et OPAH-RU : 100K€
- Ressources numériques et vidéoprotection : 60 423 € ;
- Travaux d'accompagnement du réseau de chaleur : 50K€ ;
- Remplacement des véhicules et engins : 47K€ ;
- Budget participatif : 40K€ ;
- Vestiaires du stade Pont Bernon (études) : 20K€ ;
- Réhabilitation du local 14 place du marché destiné à une activité d'artisanat d'art (études) : 5K€

Les dépenses d'équipements gérées hors AP/CP : 3,6M€

Liste non exhaustive des dépenses d'équipements hors AP/CP qui intègrent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services (matériel, outillage, mobilier...) :

- Aménagement du Champ de Foire dont végétalisation : 1,16M€ ;
- Aménagement secteur République en deux phases (voirie et fontaine) : 515K€ ;
- Réhabilitation de la surface de glisse de la patinoire : 160K€ ;
- Etudes pour le Site Patrimonial Remarquable : 85K€ ;
- Piétonnisation de la rue du Menin : 83K€
- Travaux d'étanchéité toit de la Salle de l'Arsenal : 76K€ ;
- Travaux d'éclairage et d'enfouissement rue Porte de Metz : 62K€ ;
- Studio de musique et matériel associé : 56K€ ;
- Remplacement projecteurs Stade Pont Bernon : 55K€ ;
- Aires de jeux Pinteville : 52K€ ;
- Réfection des trottoirs rue du Champ de Foire : 45K€ ;
- Suivi AMO réseau de chaleur : 39K€ ;
- Création d'un terrain de basket 3x3 : 38K€ ;
- Tondeuse autoportée pour les espaces verts : 36K€ ;
- Etudes d'instrumentation de la Chapelle des Evêques : 33K€ ;
- Etude de faisabilité secteur Gama : 30K€ ;
- Modernisation de l'éclairage public : 30K€ ;
- Déplacement des réseaux de la foire : 35K€ ;
- Acquisition de matériel pour le CITEA (sonorisation, remplacement du light engine, réhausseurs...) : 26 740€ ;
- Matériel événementiel (sonorisation, barrières, chapiteaux, aspirateur...) : 25K€ ;
- Jardin des poètes (dont une partie est réalisée en régie - fonctionnement) : 21K€ ;
- Acquisition de divers logiciels informatique (urbanisme, finances, technique) : 22K€ ;
- Végétaux : 22K€ ;
- Réalisation d'un parcours ludique : 20K€ ;
- Tracteur tondeuse pour les espaces sportifs : 18K€ ;
- Réfection mûrets et clôture école : 19K€ ;
- Les dotations de matériels et diverses acquisitions de matériel pour les écoles : 18 928€ ;

- Migration de la téléphonie IP : 17K€ ;
- Entretien stade Pont Bernon et stade municipal (arrosage, terrain...) : 12K€ ;
- Sécurisation aux abords des écoles : 10K€ ;
- L'acquisition de 3 horodateurs pour développer l'offre de stationnement : 9 660 € ;
- Les frais d'insertion pour les marchés publics : 8K€ ;
- Poursuite du déploiement des défibrillateurs externes automatisés : 7K€ ;
- Abris à vélo sécurisé : 6K€
- Remplacement des totems en entrée de ville : 5K€ ;
- L'acquisition d'une licence pour la prise de rendez-vous en ligne pour les titres d'identité : 1 200 € ;

Les autres dépenses d'investissement : 4,26M€

Une inscription de 35K€ a été inscrite prévisionnellement dans le budget en vue d'une entrée au capital de la SEBL.

Une ligne budgétaire de 3 406 € est ouverte au chapitre 10 afin de procéder au remboursement des versements indus de deux taxes d'aménagement suite à un transfert de permis de construire (article L331-26 du code de l'urbanisme)

Les dépenses d'ordre représentent 1,28M€ et intègrent les amortissements des subventions d'équipements amortissables, l'intégration des travaux en régie (valorisation en investissement), et le pendant des recettes avec l'inscription de 96K€ pour réaliser les écritures d'intégration d'une statue du Général Bigeard qui a fait l'objet d'un don de la part Fondation Général Bigeard (délibération du 14 mars 2023).

Le budget annexe Stationnement Parking Poincaré

I. Présentation générale du budget annexe

Le budget annexe Parking Poincaré a été créé par délibération du 8 mars 2022 suite à la mise en enclos du site par l'implantation d'un système de barriérage faisant passer le stationnement en parc aménagé et en le requalifiant en SPIC. Il a également été décidé d'intégrer ce parc de stationnement dans la régie municipale dotée de la seule autonomie financière « Parking Poincaré ».

Le stationnement sur le Parking Poincaré en enclos est opérationnel depuis le 1er août 2022 et compte 103 emplacements dont 3 PMR. Cette gestion du parking fait l'objet d'un budget annexe puisqu'il s'agit d'un service public industriel et commercial.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est rappelé qu'au sein du budget annexe parkings, les montants en dépenses et recettes sont exprimés hors taxes. Les chiffres présentés sont arrondis pour faciliter la lecture.

Les propositions budgétaires formulées ci-dessous ont été validées par le conseil d'exploitation le 6 mars 2023.

a. Présentation générale

Le budget 2023 s'élève à 141 717 € contre 41 100 € en 2022. Cet écart important s'explique par le fait que le budget 2022 ne s'est réalisé que sur une partie de l'année au vu de la date de mise en service du parking. Par ailleurs, les équipements pris en charge financièrement par la Ville de Toul ont été mis à disposition du budget annexe au 31 décembre 2022 avec pour conséquence un amortissement à compter de l'exercice 2023.

Un résultat excédentaire d'exploitation est repris en section d'exploitation pour un total de 14 316,66 €.

b. Section d'exploitation

La section d'exploitation est équilibrée à hauteur de 73 317 € de la manière suivante :

| | BP 2023 |
|---|-----------------|
| Dépenses d'exploitation | |
| 011 - Charges à caractère général | 35 117 € |
| 012 - Charges de personnel | 13 000 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 200 € |
| 69 - Impôts sur les bénéficiaires et assimilés | 1 000 € |
| 042 - Opérations d'ordre transfert entre sections | 27 000 € |
| Total des dépenses d'exploitation | 76 317 € |
| Recettes d'exploitation | |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 55 000 € |
| 042 - Opérations d'ordre transfert entre sections | 7 000 € |
| 002 - Résultat d'exploitation reporté | 14 317 € |
| Total des recettes d'exploitation | 76 317 € |

En dépenses d'exploitation

Les charges à caractère général pour 35 117 € se composent de :

- Entretien du parking (refacturation propreté, déneigement, balayage, espaces verts...) : 12K€ ;
- Taxe foncière : 12 500€ ;
- Prestation d'astreinte téléphonique pour l'assistance auprès des usagers : 3K€ ;
- Diverses fournitures et petits équipements (tickets, flyers, carte abonnement...) : 2 330 € ;
- Charges de maintenance du site : 2K€ ;
- Frais carte bancaire : 1 200 € ;

Les charges de personnel correspondent au remboursement au budget de la ville des frais de mise à disposition de deux agents communaux à temps non complet pour 13 000 €.

Il est inscrit 1 000 € pour prévoir divers impôts relatifs aux bénéfices.

Enfin, les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements des équipements qui forment le parking Poincaré pour un total de 27K€.

En recettes d'exploitation

Les recettes intègrent essentiellement les produits issus de l'exploitation du parking avec la vente :

- Des places horaires : 41 800 € ;
- Des abonnements de stationnement : 7 500 € ;
- Des redevances de l'Hôpital Saint Charles pour les places du personnel médical : 5 500 € ;
- Des cartes abonnées : 200 €.

Un résultat d'exploitation excédentaire de 14 316,66€ est repris dans le budget 2023.

Enfin, les dépenses d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement versées dans le cadre des travaux d'aménagement du parking.

c. Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 65 400 € de la manière suivante :

| | BP 2023 |
|---|-----------------|
| Dépenses d'investissement | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 58 400 € |
| 042 - Opérations d'ordre transfert entre sections | 7 000 € |
| Total des dépenses d'investissement | 65 400 € |
| Recettes d'investissement | |
| 13 - Subventions d'investissement | 38 400 € |
| 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections | 27 000 € |
| Total des recettes d'investissement | 65 400 € |

En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement de dépenses d'équipement pour assurer le bon fonctionnement du parking (barrières, coffre régisseur, extension d'abris de la caisse automatique, abris à vélo, téléphone...) et également de l'acquisition d'un véhicule pour se rendre sur place et transporter le matériel nécessaire.

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement versées dans le cadre des travaux d'aménagement du parking.

En recettes d'investissement

On retrouve en recettes d'investissement un solde de subvention non encaissé en 2022 pour un total de 38 400€, ainsi que les opérations d'ordre nécessaire à la constatation des amortissements des équipements du parking.